

Les entreprises françaises retiennent leur souffle

Janvier – Mars 2025



BAROMETRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Janvier-Mars 2025

Les entreprises françaises retiennent leur souffle

L'incertitude a un effet plus dévastateur que les mauvaises nouvelles pour les entreprises et les ménages, entraînant un immobilisme préjudiciable. Depuis la dissolution, le climat général des affaires s'est assombri, les décisions importantes ont été suspendues ou annulées, dont l'investissement qui avait été dynamique après la crise Covid. De surcroît, le marché de l'emploi est loin d'être rassurant, avec des craintes grandissantes autour de l'évolution du chômage, qui influencent la consommation et l'investissement en logement. La situation politico-budgétaire annonce des coupes dans les dépenses publiques. A ces difficultés internes s'ajoutent des problèmes externes, l'économie française, comme celle de l'Europe, est prise en étau entre la Chine et les États-Unis. Les prévisions tablaient sur une croissance de 0,4% en 2025 pour une économie française au bord de la récession.

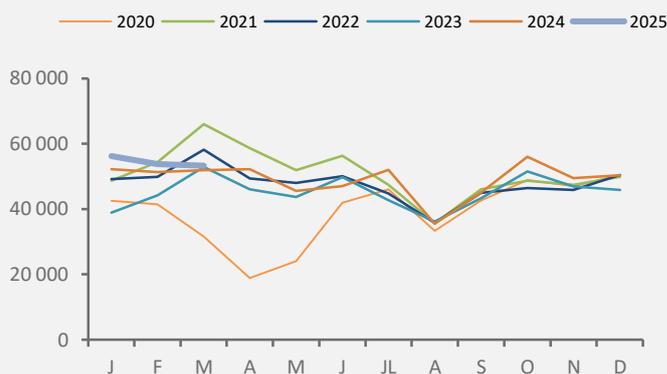
Dans ce contexte difficile, la santé des entreprises est mise à rude épreuve. Si les immatriculations restent bien orientées (+5,1%), le nombre d'entreprises en difficulté, représenté par les ouvertures de procédures collectives, continue de progresser. Plus précisément, les créations de sociétés ont atteint des niveaux records, quel que soit le mois du trimestre sous revue. Ainsi, les ouvertures de procédures collectives demeurent très importantes et les événements récents aussi bien intérieurs (dissolution, déficit public, faible croissance) qu'extérieurs (conflit russo-ukrainien, redéfinition des règles commerciales par l'administration Trump) ne sont pas de nature à améliorer la situation. Reste la situation exceptionnelle des radiations au cours de ce premier trimestre 2025 qui s'explique par la conjonction des clôtures des procédures collectives entraînant la radiation et par le déblocage des radiations jusqu'alors coincées sur la plateforme Guichet Unique. Le mois de mars a vu les choses revenir «à la normale» avec tout de même plus de 35 000 entreprises radiées (53 300 créées).

163 361

Nombre de créations
d'entreprises (immatriculations)

+5,1% ⁽¹⁾
2025/2024

Nombre de créations d'entreprises

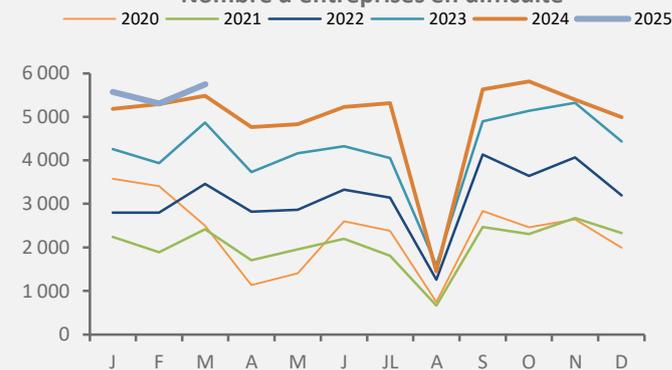


16 611

Nombre d'entreprises
en difficulté
(ouvertures de procédures collectives)

+4,2% ⁽¹⁾
2025/2024

Nombre d'entreprises en difficulté

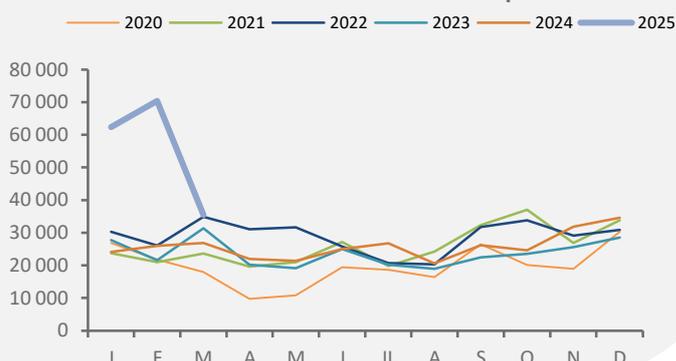


168 353

Nombre de radiations

+118,7% ⁽¹⁾
2025/2024

Nombre de radiations d'entreprises



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 par rapport à la même période en 2024

*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

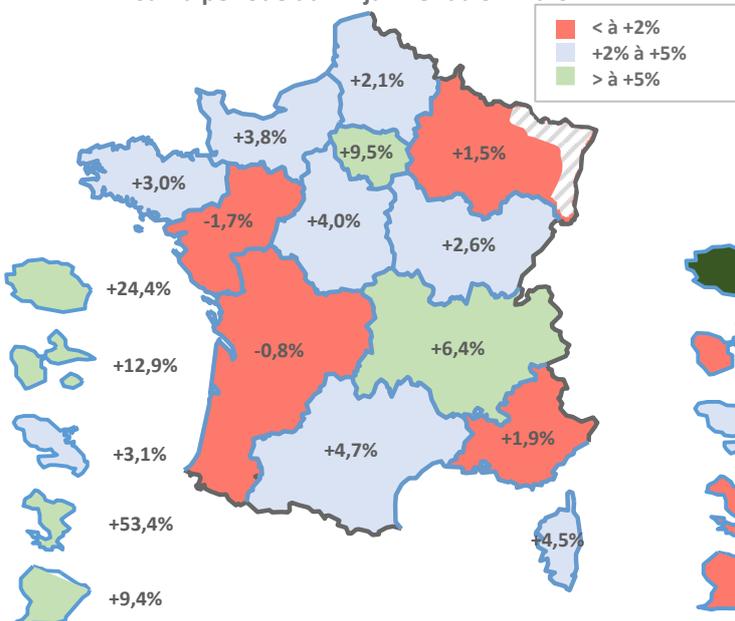
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2025 – traitements Xerfi Specific

Des évolutions régionales très contrastées

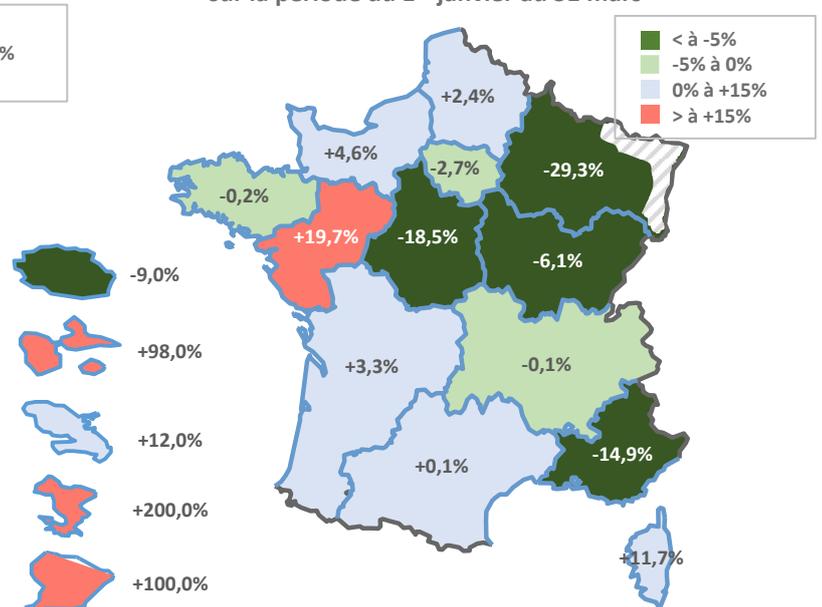
Au cours du premier trimestre 2025, toutes les régions (DROM compris) ont connu une augmentation des immatriculations sauf la Nouvelle Aquitaine (léger repli de 0,8%), qui en plus voit le nombre d'entreprises en difficulté augmenter sensiblement (+3,3%) et les Pays de la Loire (-1,7%) qui observent une vive croissance des entreprises en difficulté (+19,7%). Au côté des régions ultra marines, très dynamiques en termes d'immatriculations, l'Auvergne-Rhône-Alpes et surtout l'Île de France apparaissent également au dessus de la moyenne. En ce qui concerne les ouvertures de procédures collectives, ce sont surtout les DROM qui se montrent le plus en difficulté, seuls les Pays de la Loire en métropole accusant une telle hausse d'entreprises en difficulté en l'espace d'un an. En revanche, quatre régions hexagonales enregistrent une nette amélioration de la situation : PACA, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et le Centre-Val de Loire.

L'évolution des radiations sur ce premier trimestre 2025 rend compte des difficultés économiques actuelles et aussi de la problématique « technico administrative » des entreprises. Si cette augmentation dépasse souvent les 100%, il existe quelques exceptions en Bretagne, Occitanie et Corse, ainsi que pour tous les DROM sauf la Réunion.

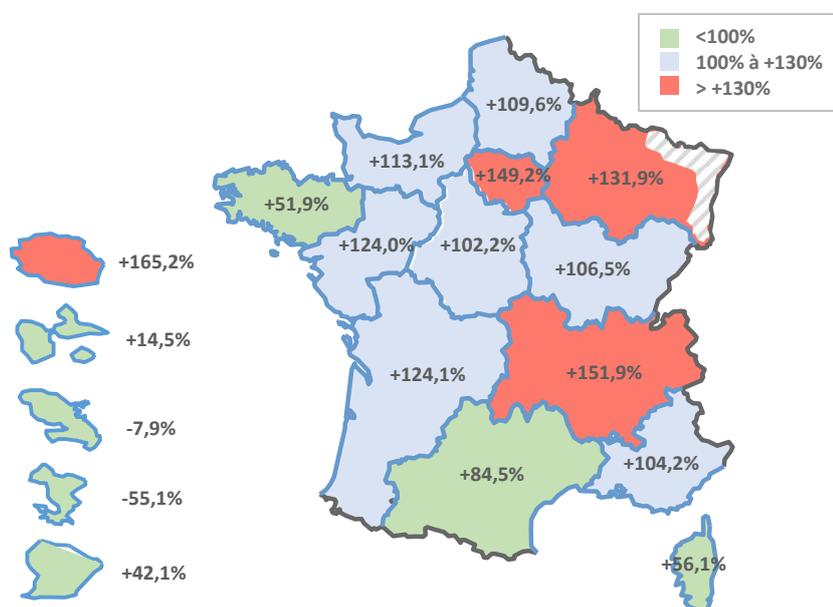
**Évolutions régionales des immatriculations
sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars⁽¹⁾**



**Évolutions régionales d'entreprises en difficulté
sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars⁽¹⁾**



**Évolutions régionales des radiations
sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars⁽¹⁾**



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 par rapport à la même période en 2024
*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2025 – traitements Xerfi Specific

Les flux selon les activités sont très disparates

Difficile ce trimestre de lier de quelconques évolutions à la conjoncture sectorielle tant les observations divergent d'un cas à l'autre. Quelques enseignements tout de même à tirer de ces éléments :

Les corrections enregistrées sur les radiations touchent tout le monde mais surtout le Commerce et encore plus encore le transport et entreposage.

En termes d'immatriculations, le secteur de la construction n'attire pas les vocations compte tenu du contexte de crise actuelle du Logement et des mises en chantier, mais deux secteurs s'avèrent encore plus en difficulté ; il s'agit de l'hébergement-restauration et des activités financières et d'assurance qui voient les créations de sociétés vivement reculer (respectivement -17,1% et -21%).

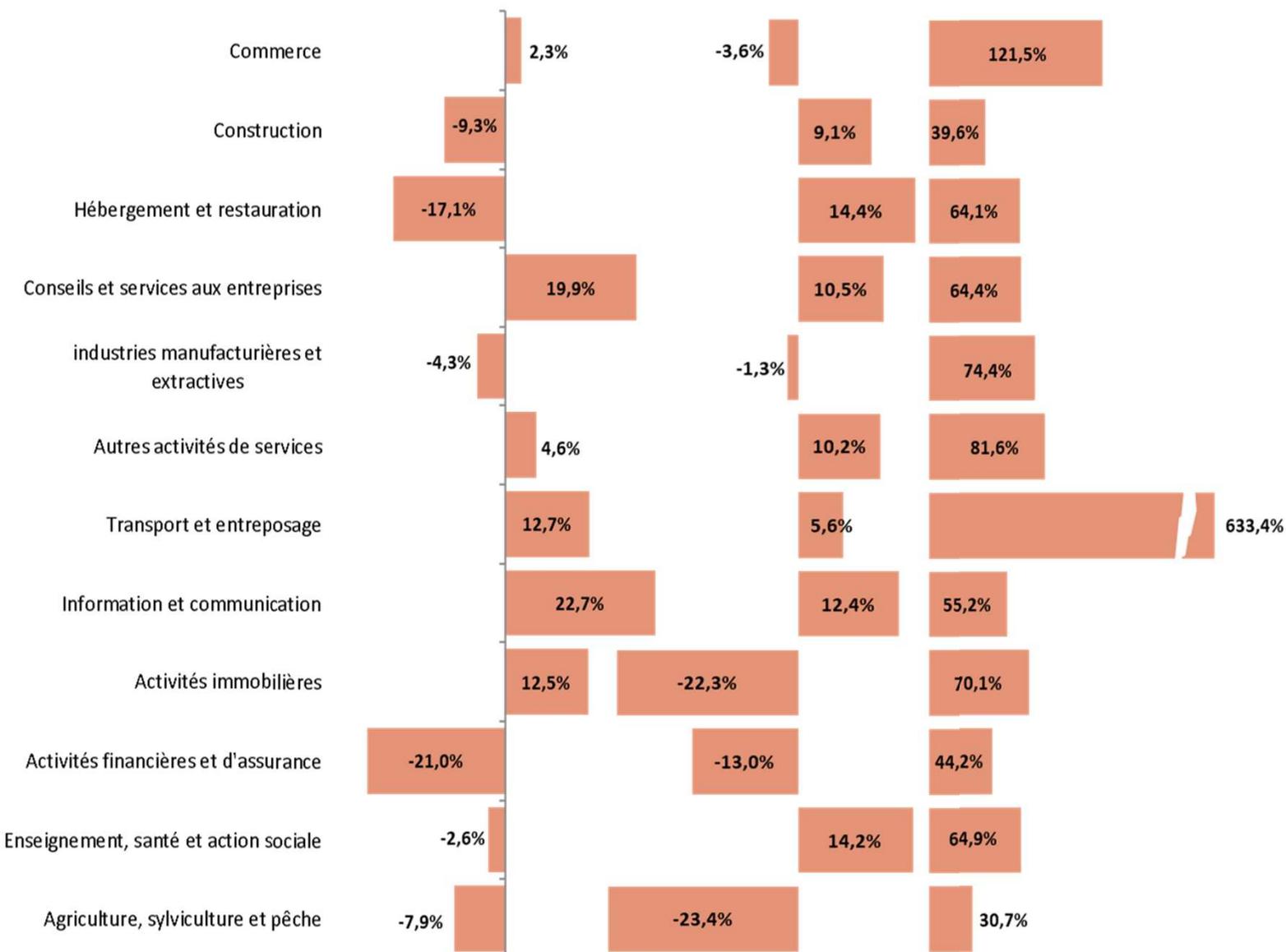
Enfin, au niveau des ouvertures de procédures collectives, la construction, le conseils et services aux entreprises, l'information-communication ainsi que l'hébergement-restauration éprouvent de plus grandes difficultés que les activités immobilières, les activités financières et d'assurance ou l'agriculture, sylviculture et pêche.

L'évolution des flux d'entreprises sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025⁽¹⁾

Immatriculations (+5,1%)

Entreprises en difficulté (+4,2%)

Radiations (+118,7%)



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 par rapport à la même période en 2024

*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2025 – traitements Xerfi Specific

Analyse sectorielle Xerfi

Industries manufacturières : L'année 2025 sera encore difficile pour l'industrie

Les analystes Xerfi prévoient une baisse de 0,7% de la production de l'industrie en 2025. De fortes incertitudes planent sur les perspectives à court et moyen termes, alors que les règles du jeu du commerce international sont en train d'être redéfinies sans cap clair. L'industrie française est relativement peu exposée à une hausse des droits de douane avec les États-Unis, mais les effets plus globaux de la guerre tarifaire seront sans doute majeurs. Gel des investissements, baisse d'activité de clients européens, concurrence accrue des produits chinois et états-unis redirigés vers l'Europe, etc. Les conséquences négatives sont nombreuses. Seul point positif, ce contexte devrait accélérer la baisse des prix de l'énergie en Europe. Conjuguée à de moindres hausses de salaires, cela permettra d'enrayer la hausse des coûts de production. Nous prévoyons un rebond en 2026 sur fond d'éclaircissement de la conjoncture internationale, de solidité de la demande nationale et européenne et de protection contre une éventuelle vague de produits chinois à bas coûts.

Construction : L'activité va plafonner en 2025

L'activité en valeur du BTP stagnera en 2025. Côté logement neuf, le regain d'activité sera freiné par la baisse limitée des taux d'intérêt liée au contexte macro financier incertain. Dans le non résidentiel, les difficultés dans les bureaux continueront de pénaliser les nouveaux projets. Le marché de la rénovation sera pour sa part affecté par la baisse du budget de MaPrimeRénov', fixé à 2,3 Md€ contre 3,3 Md€ consommés en 2024. Mais le segment restera résilient en raison de la récurrence de certaines activités (maintenance, interventions d'urgence) et de la remontée des transactions dans l'ancien. Enfin, la dynamique des travaux publics ralentira face à la contraction des ressources financières des collectivités, premier débouché de la filière. En 2026, le cycle électoral ne sera pas favorable à une reprise de l'investissement public mais la situation continuera de s'améliorer dans le logement neuf et la rénovation.

Activités immobilières : La croissance va légèrement accélérer en 2025

Le chiffre d'affaires des activités immobilières progressera de 2,4% en valeur en 2025. Tous les segments seront bien orientés. Les activités de location de biens résidentiels et non-résidentiels, ainsi que l'administration de biens, seront en croissance avec un effet prix moins marqué qu'en 2024. La principale évolution sera la reprise de l'activité des agences immobilières, dont le chiffre d'affaires est attendu en hausse de 6%. Les transactions de logements anciens vont en effet se redresser dans la lignée de l'amélioration des conditions de financement. Ce contexte financier plus favorable profitera aussi aux marchands de biens, dans un contexte de besoins croissants en réhabilitation d'actifs obsolètes ou trop énergivores. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2026, notamment dans les activités de location qui continueront à soutenir la croissance du secteur.

Hébergement et restauration : Nouvelle hausse d'activité à l'horizon 2026 malgré une épargne élevée des Français

L'activité de l'hébergement-restauration progressera de 4,5% en 2025 selon nos prévisions. Les touristes étrangers seront plus nombreux à venir en France après que la France a été mise sous le feu des projecteurs pendant les JOP en 2024. La demande domestique sera quant à elle soutenue par un calendrier favorable, avec notamment de nombreux ponts au printemps. Mais le budget des ménages alloué aux vacances sera en partie bridé par un taux d'épargne encore important. Si les Français continueront de sacrifier leurs vacances, ils chercheront de nouveau à limiter leurs dépenses en réduisant la durée de leur séjour ou leurs frais annexes (activités, restauration, etc.) ou en optant pour des logements plus abordables. La croissance des revenus des professionnels de l'hébergement-restauration restera sur le même rythme en 2026 compte tenu du maintien de la dérogation d'usage des titres-restaurants jusqu'à la fin de l'année.

Transport et entreposage : Timide hausse de l'activité en 2025 qui se poursuivra en 2026

En 2025, le chiffre d'affaires du secteur enregistrera une légère progression en valeur, de 1% selon nos prévisions. Le transport de passagers affichera une croissance modérée, tirée par une demande toujours en hausse. Son rythme de progression ralentira néanmoins en raison d'un effet de base défavorable par rapport à l'été 2024 avec l'accueil des Jeux Olympiques mais aussi par la hausse des tarifs, en particulier dans l'aérien, qui pèsera sur les intentions de déplacement au cours de l'année. Côté fret, la situation restera préoccupante. Le transport terrestre de marchandises peine à réellement redécoller, affecté par une demande nationale atone et un ralentissement de l'activité chez les principaux partenaires commerciaux de la France. Le climat économique reste dégradé en Europe, pesant notamment sur les secteurs industriels, débouchés importants de la logistique. La consommation des ménages, quant à elle, reste contrainte par une inflation persistante et un pouvoir d'achat sous pression. Les transporteurs réussissent néanmoins à appliquer de nouvelles hausses tarifaires face à l'inflation de leurs coûts (hors carburants qui se réduiront au cours de l'année), stimulant leur activité en valeur. Enfin, le transport maritime sera durement touché par la guerre commerciale, qui a déjà fait chuter volumes et tarifs de fret.

Focus âge moyen des entreprises en difficulté

Léger vieillissement des entreprises en difficulté

L'âge moyen des entreprises soumises à une ouverture de procédure collective entre janvier et mars 2025 passe à 8,6 ans, soit une légère augmentation par rapport à 2024 (moins d'un an exactement). Les SARL, les sociétés civiles et entreprises individuelles enregistrent à nouveau un âge moyen bien plus élevé que les SAS, il a pris plus d'un an pour les entreprises individuelles. Selon le secteur, ce sont les industries manufacturières et extractives qui voient leur âge progresser le plus fortement. Ce sont aussi les entreprises les plus âgées en moyenne (12,6 ans exactement). A l'inverse, les sociétés les plus jeunes liées au secteur de l'hébergement et la restauration (proche de 7 ans) sont en difficulté encore plus tôt qu'il y a un an (- 4 mois). A noter que dans l'enseignement, santé et action sociale, ainsi que les activités immobilières, l'âge moyen d'entrée en procédure a également fortement diminué.

8,6 ans

Âge moyen des entreprises soumises à une ouverture de procédure collective entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2025 (0,9 mois de plus qu'il y a un an)

L'âge moyen des entreprises au moment de l'ouverture de la procédure collective selon les secteurs

Secteurs	Moyenne d'âge	Evolution à un an d'intervalle (1)
Commerce	8,9 ans	+ 5 mois
Construction	8,1 ans	+ 2 mois
Hébergement et restauration	7,1 ans	- 4 mois
Conseils et services aux entreprises	8,5 ans	+ 3 mois
Industries manufacturières et extractives	12,6 ans	+ 14 mois
Autres activités de services	8,5 ans	- 2 mois
Transport et entreposage	8,1 ans	- 4 mois
Activités immobilières	9,8 ans	- 7 mois
Information et communication	8,4 ans	+ 4 mois
Activités financières et d'assurance	8,6 ans	=
Enseignement, santé et action sociale	10,0 ans	- 7 mois
Agriculture, sylviculture et pêche	10,4 ans	- 2 mois

L'âge moyen des entreprises au moment de la procédure collective selon les principaux statuts juridiques

Statut juridique	Moyenne d'âge	Evolution à un an d'intervalle (1)
SAS	6,9 ans	+ 6 mois
SARL	10,2 ans	- 1 mois
Entreprise individuelle	10,2 ans	+ 14 mois
Société civile dont SCI	10,6 ans	- 7 mois

Impact économique des entreprises en difficulté

Plus de 100 000 emplois en danger dans des entreprises en difficulté pesant pour quasiment 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Au premier trimestre 2025, les 16 000 entreprises soumises à une ouverture de procédure collective représentent plus de 110 000 salariés et 15 milliards d'euros de chiffres d'affaires. En définitive, ce sont plus de 51 000 emplois perdus après liquidation pour plus de 60 000 préservés grâce aux procédures mises en place.

Plus de la moitié des sociétés concernées se trouve dans trois secteurs : le commerce, la construction et l'hébergement-restauration mais ce n'est pas forcément eux qui pèsent le plus en termes d'activité.

Au niveau du chiffre d'affaires, le commerce et la construction sont bien les deux secteurs les plus importants dans l'économie, auxquels il convient d'ajouter les industries ainsi que les conseils et services aux entreprises pour atteindre les deux tiers du CA impacté par les difficultés.

Effectifs agrégés des entreprises en difficulté au 1^{er} trimestre 2025

	Nombre d'ouvertures de procédures collectives	Effectifs	Poids (en %)
Liquidation judiciaire dont simplifiée	12 003	51 200	45,6%
Redressement judiciaire	4 134	52 200	46,4%
Procédure de sauvegarde	313	9 000	8,0%
Ensemble	16 450	112 400	100,0%

Chiffres d'affaires agrégés des entreprises en difficulté au 1^{er} trimestre 2025

Secteurs	Nombre d'ouvertures de procédures collectives	Chiffre d'affaires	Poids (en %)
Construction	3 618	3 095 M€	21,2%
Commerce	3 467	3 391 M€	23,2%
Hébergement et restauration	2 539	1 108 M€	7,6%
Conseils et services aux entreprises	2 112	1 953 M€	13,4%
Industries manufacturières et extractives	1 106	1 986 M€	13,6%
Autres activités de services	969	259 M€	1,8%
Transport et entreposage	757	1 201 M€	8,2%
Activités immobilières	567	194 M€	1,3%
Information et communication	525	627 M€	4,3%
Activités financières et d'assurance	375	351 M€	2,4%
Enseignement, santé et action sociale	370	281 M€	1,9%
Agriculture, sylviculture et pêche	164	182 M€	1,2%
Ensemble	16 569	14 628 M€	100,0%

(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 par rapport à la même période en 2024

*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2025 – traitements Xerfi Specific

Focus procédures collectives

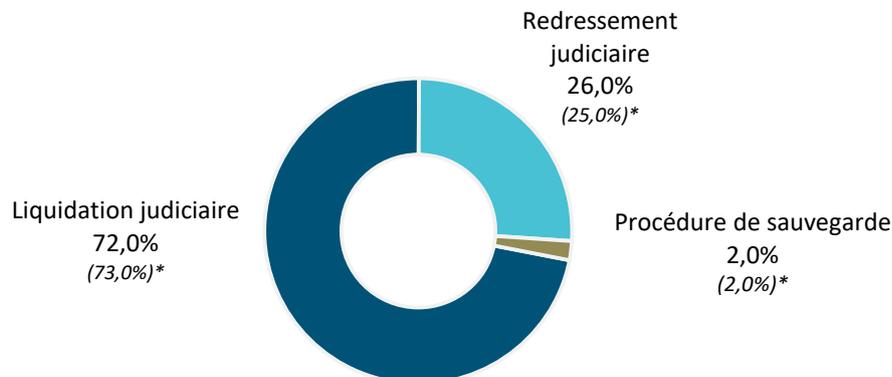
Hausse sensible des redressements judiciaires et des procédures de sauvegarde

Les procédures collectives ouvertes au cours des 3 premiers mois de 2025 continuent de déboucher dans la grande majorité des cas sur des liquidations judiciaires (72%). Cependant, cette part tend à régresser au profit des redressements judiciaires (26%) qui connaissent une progression significative à un an d'intervalle (+2,6%). Les procédures de sauvegarde concernent moins de 350 ouvertures de procédures collectives, mais augmentent fortement (+7,7%). Quel que soit le type d'entreprise pris en compte (SAS, entreprise individuelle, SARL), la répartition des jugements s'avère assez proche.

Les ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025

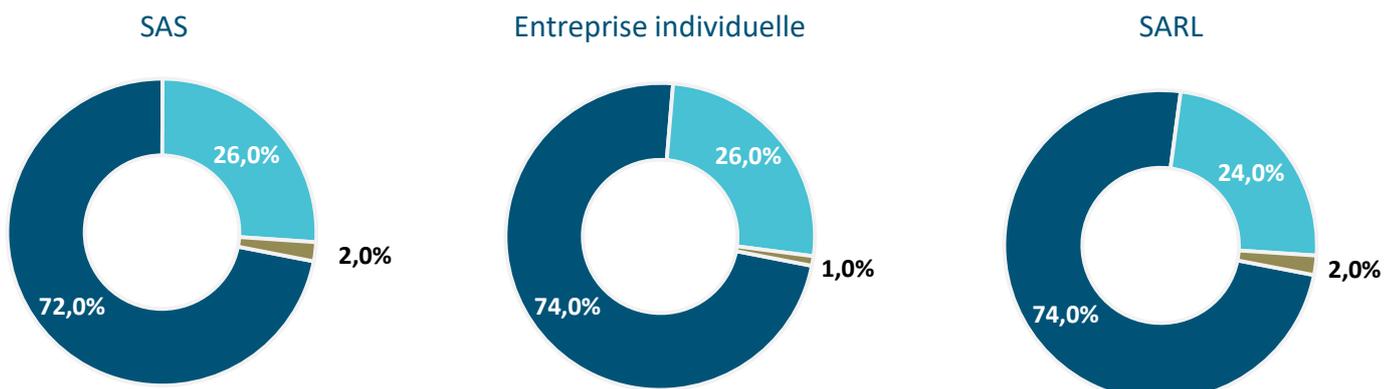
	Nombre d'ouvertures de procédures collectives	Evolution à un an d'intervalle (1)
Liquidation judiciaire dont simplifiée	11 483	- 72 (-0,6%)
Redressement judiciaire	4 096	+ 104 (+2,6%)
Procédure de sauvegarde	337	+ 24 (+7,7%)

Répartition des ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025



*Figurent entre parenthèses les chiffres du 1^{er} janvier au 31 mars 2024

Détails selon les principaux statuts juridiques



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 par rapport à la même période en 2024

*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2025 – traitements Xerfi Specific

Focus radiations

Des résultats bouleversés

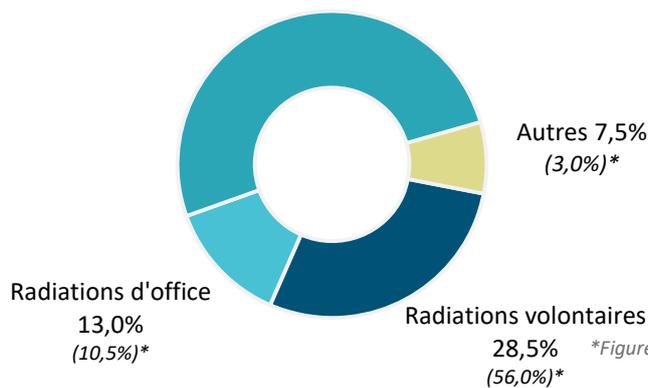
La répartition des radiations et leur évolution sont à prendre avec recul étant donné les difficultés « technico-administratives » qui ont conduit, sur ce 1er trimestre 2025 à une progression des radiations autres que suite à une procédure collective. Il faut aussi souligner l'impact des clôtures de procédures de liquidations judiciaires sur ces chiffres à la hausse. Il n'en demeure pas moins que plus de la moitié des radiations le sont suite à une procédure collective, notamment d'autoentrepreneurs (en hausse de 269% !). On atteint même les deux tiers des motifs dans les entreprises individuelles.

Les radiations d'entreprises selon leur motif sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025

	Nombre de radiations	Evolution à un an d'intervalle (1)
Radiation volontaire	47 968	+ 4 702 (+10,9%)
Radiation à la suite d'une procédure collective	86 119	+ 62 812 (+269%)
Radiation d'office	21 652	+ 13 592 (+169%)
Autre (décès...)	12 576	+ 10 257 (+442%)

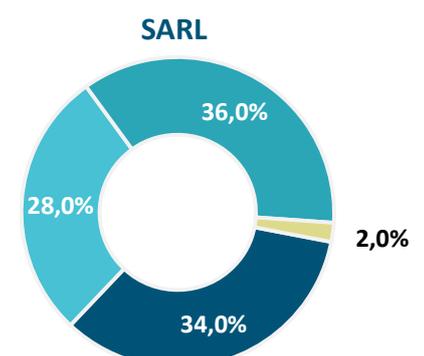
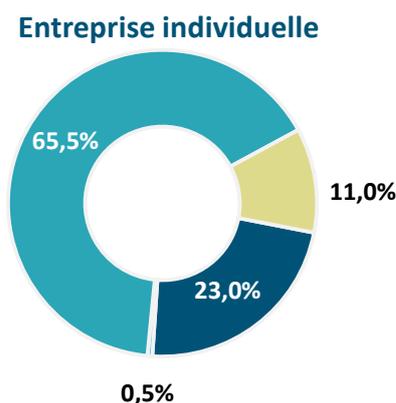
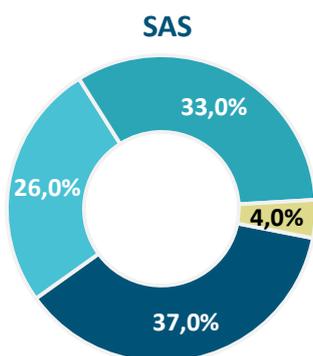
Répartition des radiations selon le motif sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025

Radiations à la suite d'une procédure collective 51,0% (30,5%)*



*Figurent ente parenthèses les chiffres du 1^{er} janvier au 31 mars 2024

Détails selon les principaux statuts juridiques



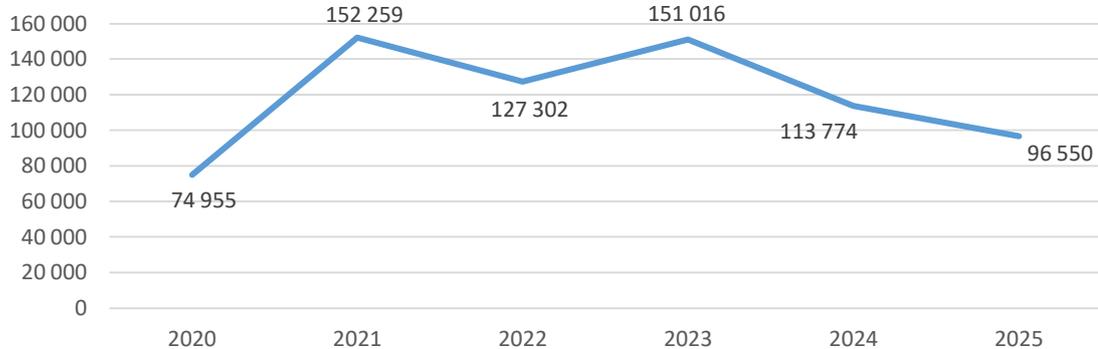
(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 par rapport à la même période en 2024
*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2025 – traitements Xerfi Specific

ZOOM SUR LA PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES

De plus en plus de dossiers étudiés malgré la baisse des entreprises détectées

Le nombre de dossiers détectés continue de décroître au premier trimestre 2025 pour revenir sous les 100 000, soit 15% de moins comparativement au premier trimestre 2024. En revanche, les dossiers de prévention étudiés continuent d'augmenter (+14% à un an d'intervalle). En conséquence, leur part dans la totalité des dossiers passe à 4,5% (3,6% sur l'ensemble de l'année 2024). Les dossiers de prévention étudiés suite à des informations internes demeurent largement majoritaires par rapport aux demandes d'entretien spontanées. Enfin, la moitié des quelques 3 080 procédures préventives et collectives ouvertes sur la base des dossiers étudiés en prévention débouche sur des demandes d'ouverture de procédure collective. Si le nombre de mandats ad hoc diminue en l'espace d'un an, les conciliations sont de plus en plus nombreuses (28,6% au premier trimestre 2025 contre 27,4% à la même période de l'année 2024).

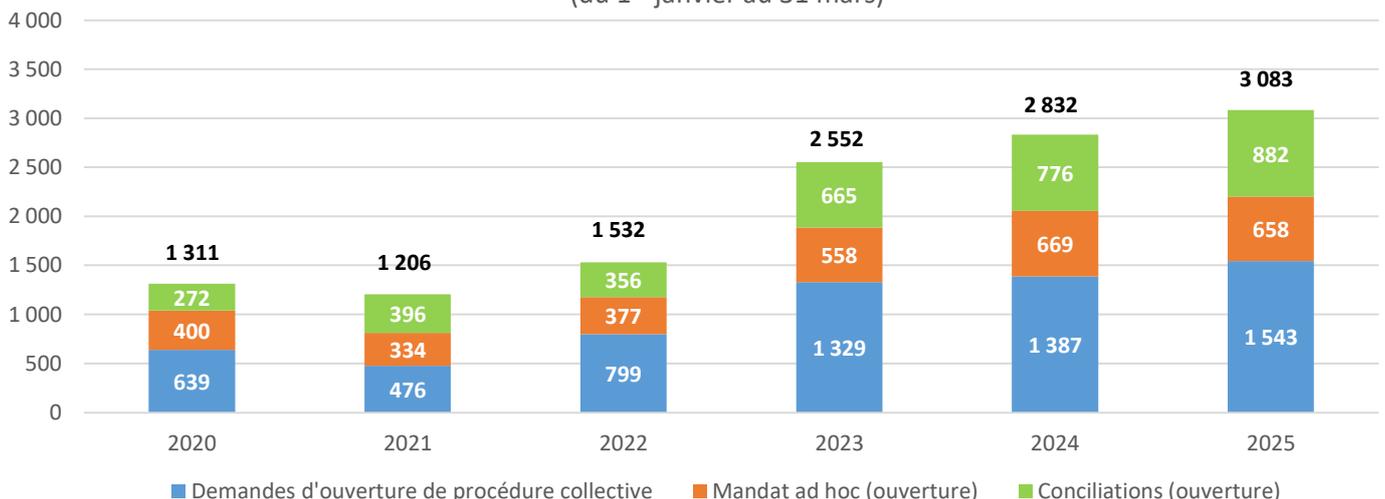
Nombre total de dossiers détectés (du 1^{er} janvier au 31 mars)



Evolution des dossiers de prévention étudiés (du 1^{er} janvier au 31 mars)



Historique de la répartition des procédures préventives et collectives ouvertes sur la base des dossiers étudiés en prévention (du 1^{er} janvier au 31 mars)



ZOOM SUR LES ORDONNANCES PORTANT INJONCTION DE PAYER

Nette baisse du nombre d'ordonnances portant injonction de payer

L'ordonnance portant injonction de payer est une mesure de recouvrement rapide et simplifiée d'une créance. La demande est formée par requête auprès du tribunal de commerce compétent, directement au guichet du greffe ou via la plateforme Tribunal digital. Le président statue dans les plus brefs délais, au rythme du monde économique. L'injonction de payer est un indicateur fort de la santé du tissu entrepreneurial, elle est aussi annonciatrice des premières difficultés économiques d'une entreprise et reste un moyen privilégié du recouvrement des créances.

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025, les ordonnances portant injonction de payer progressent fortement de près de 12%. Représentant la moitié des requêtes, les acceptations totales enregistrent une augmentation de quasiment 20%, loin devant les acceptations partielles (+11,1%), alors que les rejets sont en forte régression (-20,6%).

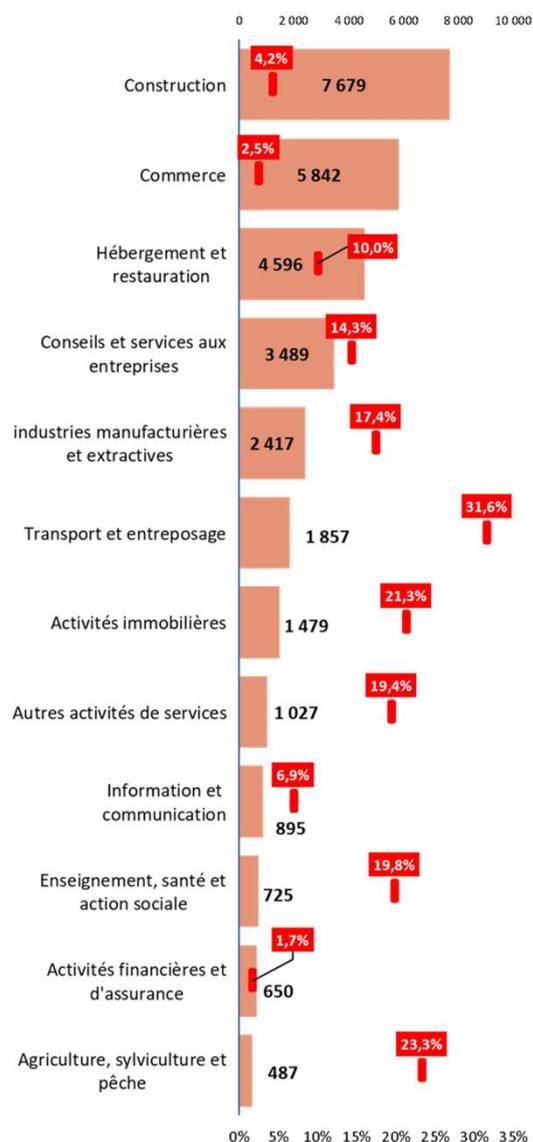
Les régions connaissent des évolutions contrastées. En métropole, ces ordonnances ont nettement diminué dans le Grand-Est, la Corse et le Centre-Val de Loire, alors qu'elles progressent fortement en PACA, Occitanie, Pays de la Loire et Hauts de France. Dans les DROM, la Réunion, Mayotte et la Guadeloupe accusent de nettes progressions, alors que la Martinique et la Guyane observent de sensibles diminutions.

Bien que les secteurs de la construction et du commerce se positionnent en tête du classement en termes de nombre d'injonctions de payer, enregistrant plus de 40% des ordonnances, ils ne progressent que modérément par rapport à d'autres activités comme le transport-entreposage, les activités immobilières, les autres activités de services, l'enseignement-santé-action sociale ou l'agriculture-sylviculture-pêche qui augmentent d'au moins 20%.

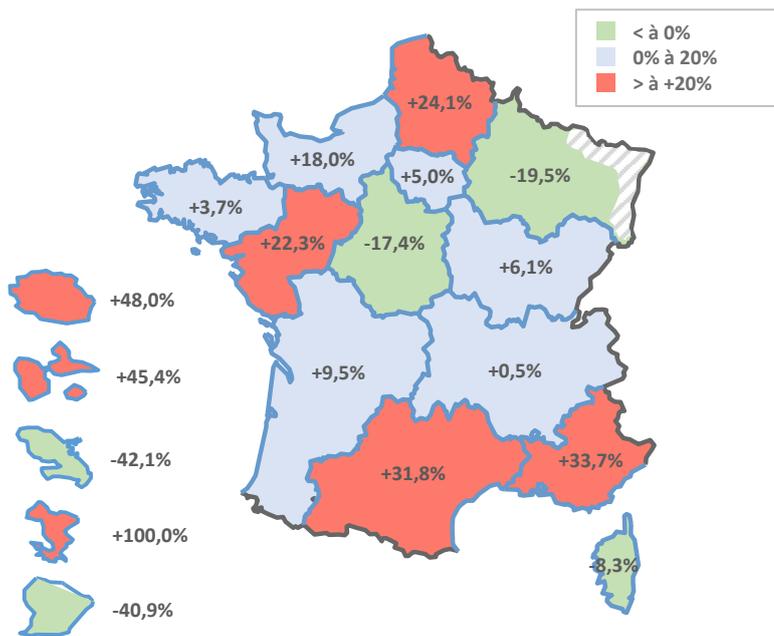
Les ordonnances portant injonction de payer sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars

Créance demandée	Nombre d'ordonnances portant injonction de payer	Evolution à un an d'intervalle ⁽¹⁾
Acceptation totale	16 597 (52%)	+19,7%
Acceptation partielle	11 180 (35%)	+11,1%
Rejet	3 933 (13%)	-20,6%

31 710 ordonnances entre Janvier et Mars 2025 (+11,8% à un an d'intervalle)



Évolutions régionales des 31 710 ordonnances sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars⁽¹⁾



(1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 par rapport à la même période en 2024

*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2025 – traitements Xerfi Specific

ZOOM SUR LES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGES DU TRESOR

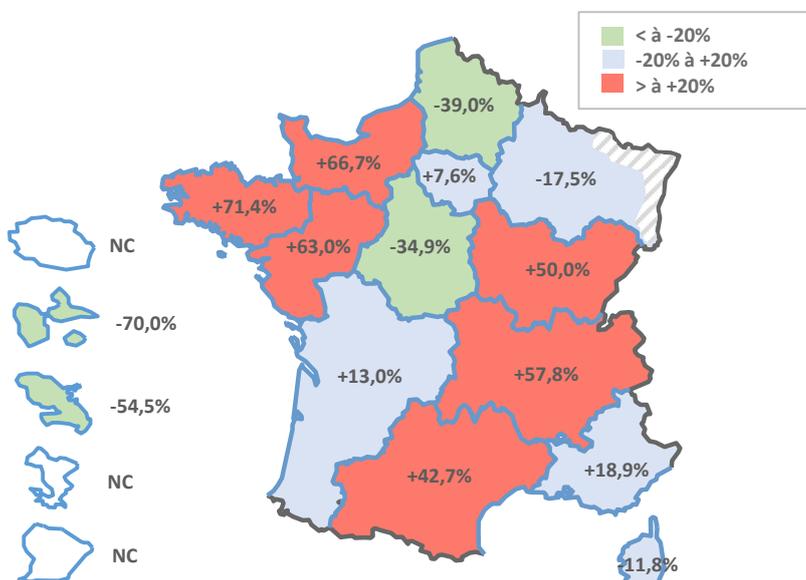
Progression sensible des inscriptions et surtout des montants

Les inscriptions des privilèges du trésor sont enregistrées par le greffier compétent à la demande du comptable public dès lors que la créance qui lui est due atteint le seuil minimum de 200 000 euros. L'importante disparité d'évolution des volumes enregistrés entre régions couplée à l'évolution des montants témoigne de la qualité du tissu économique local et sectoriel.

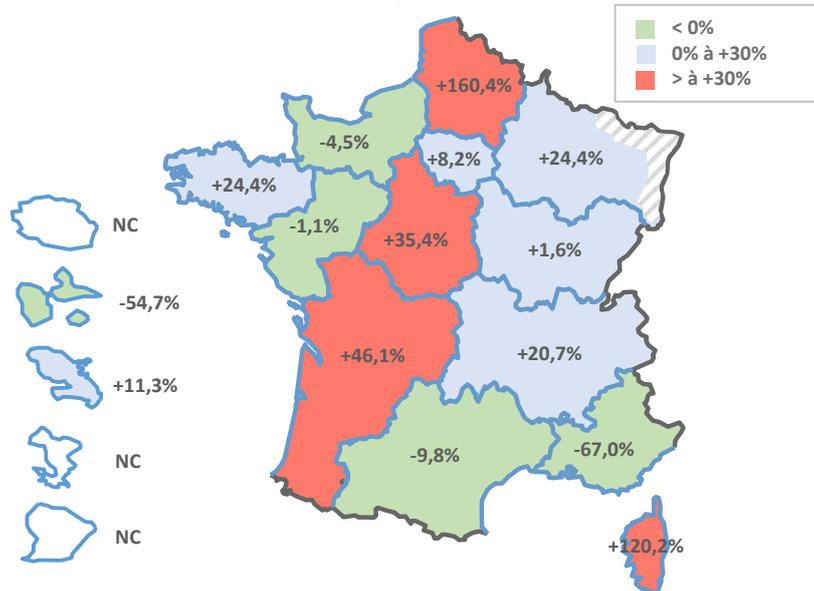
Près de 2 000 inscriptions de privilèges du Trésor ont été enregistrées sur les trois premiers mois de 2025, soit une augmentation de quasiment 10% à un an d'intervalle. Les situations régionales sont très contrastées avec aussi bien d'énormes progressions que des sensibles régressions. En ajoutant à cela l'évolution des montants, on constate généralement que lorsque le nombre d'inscriptions progressent les montants diminuent, comme pour PACA, Normandie ou les Pays de la Loire pour ne citer qu'eux et inversement, un plus faible nombre d'inscriptions entraîne une vive augmentation des montants (Hauts de France, Grand-Est et Centre-Val de Loire). La situation en Ile de France s'avère bien différente avec des croissances contenues des inscriptions et des montants.

Selon les activités, le commerce et la construction demeurent les plus concernés par les inscriptions avec des évolutions relativement stables comparativement aux conseils et services aux entreprises qui connaissent une forte augmentation. A noter que la plupart des secteurs moins présent l'an passé observe de sensibles croissances. En ce qui concerne les montants, à part pour le commerce, toutes les autres activités ont enregistré des changements marqués ; à la hausse (construction, conseils et services aux entreprises,...) ou à la baisse (activités immobilières, industries)

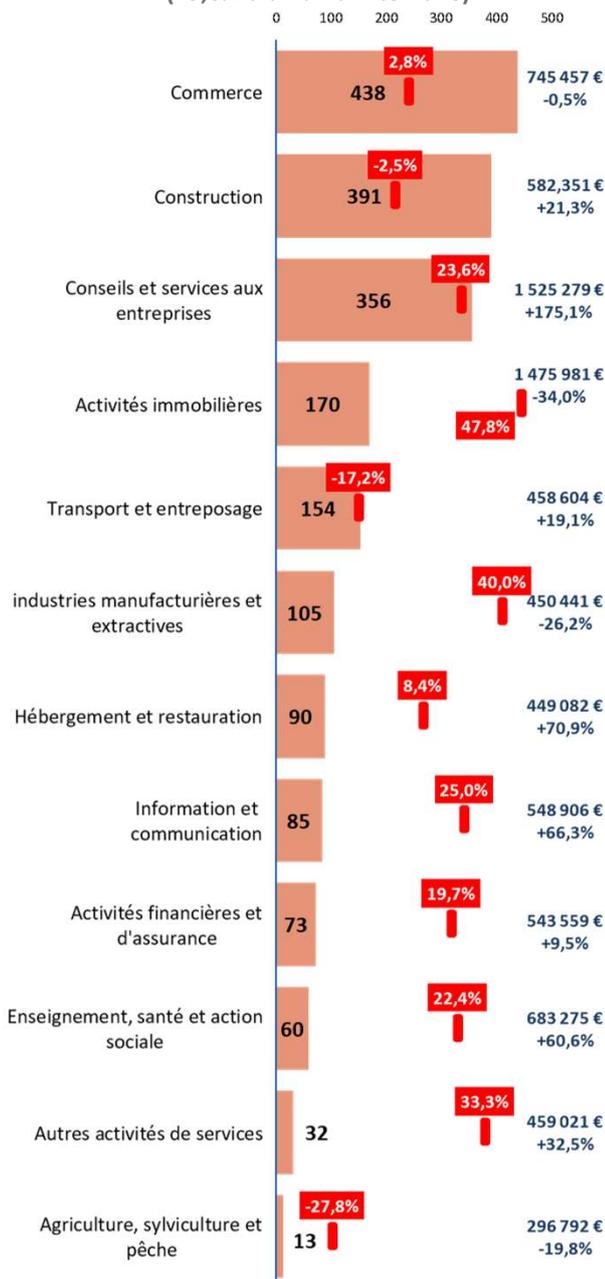
Évolutions régionales des 1 969 privilèges du Trésor⁽¹⁾



Évolutions régionales des montants⁽¹⁾



1 969 privilèges du Trésor entre Janvier et Mars 2025 (+9,6% à un an d'intervalle)



NC : Non Concerné. Il n'y a pas de données sur les deux années dans la base Infogreffe
 (1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 par rapport à la même période en 2024
 Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace et Moselle
 Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2025 – traitements Xerfi Specific

ZOOM SUR LES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGES DE LA SECURITE SOCIALE

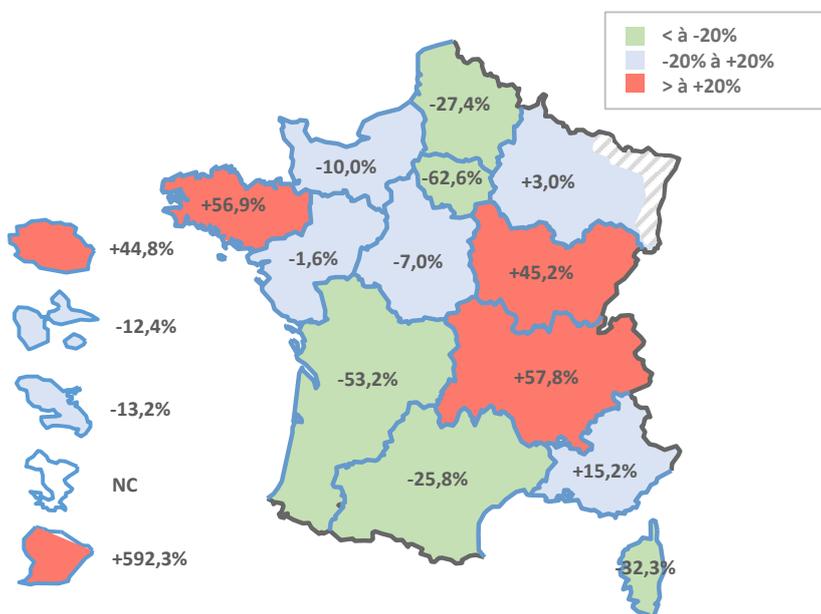
Repli sensible des inscriptions de privilèges de la Sécurité Sociale mais forte augmentation des montants

Les inscriptions des privilèges de la sécurité sociale au registre des sûretés mobilières regroupent toutes les créances dues à l'Urssaf et autres institutions de prévoyances dès lors que le montant à recouvrer dépasse, selon les cas, le seuil de 10 000 euros, 15 000 euros ou 20 000 euros. La hausse du nombre d'inscription s'explique par la reprise des campagnes de recouvrement post pandémie mais repose aussi sur les mêmes causes économiques constatées au titre des procédures collectives. Plus la créance est modique plus la difficulté de l'entreprise est avérée.

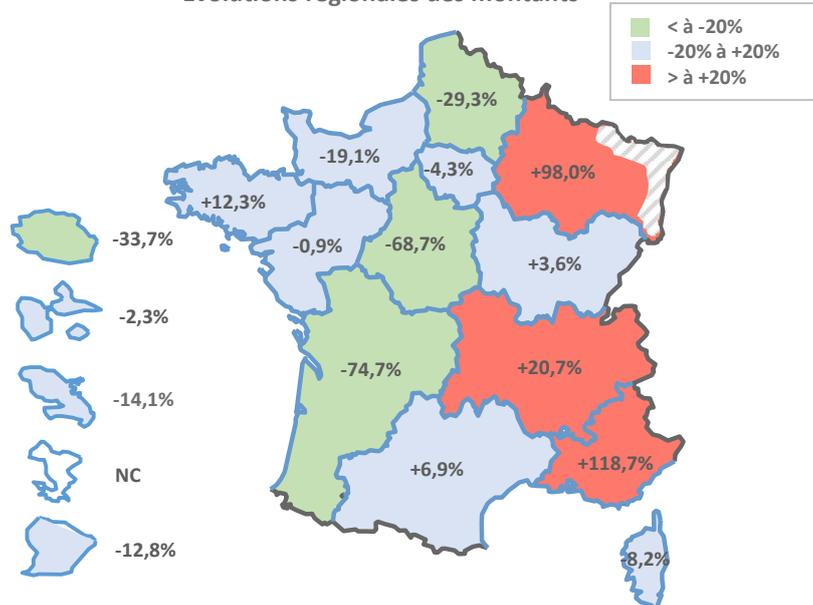
Les privilèges de la Sécurité Sociale ont sensiblement diminué de plus de 30% entre janvier et mars 2025, pour s'établir à 3 669. Plus précisément, trois régions métropolitaines ont connu de vives augmentations (Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes) mais les régressions dominent avec les Hauts de France, la Nouvelle Aquitaine, l'Occitanie, la Corse et surtout l'Île de France. Selon les secteurs, la baisse des inscriptions est prononcée quasiment partout, les sociétés en conseil et services aux entreprises demeurant les plus concernées.

En ce qui concerne les montants, les Hauts de France, le Centre-Val de Loire et la Nouvelle Aquitaine constatent de nettes diminutions, alors que pour l'Auvergne-Rhône-Alpes, le Grand-Est et PACA, c'est le constat inverse avec des croissances très soutenues, jusqu'à doubler pour les deux dernières. La situation est plus contrastée selon les activités où les sociétés de conseils connaissent une très forte augmentation des montants, contrairement à celles de la construction ou de l'hébergement-restauration.

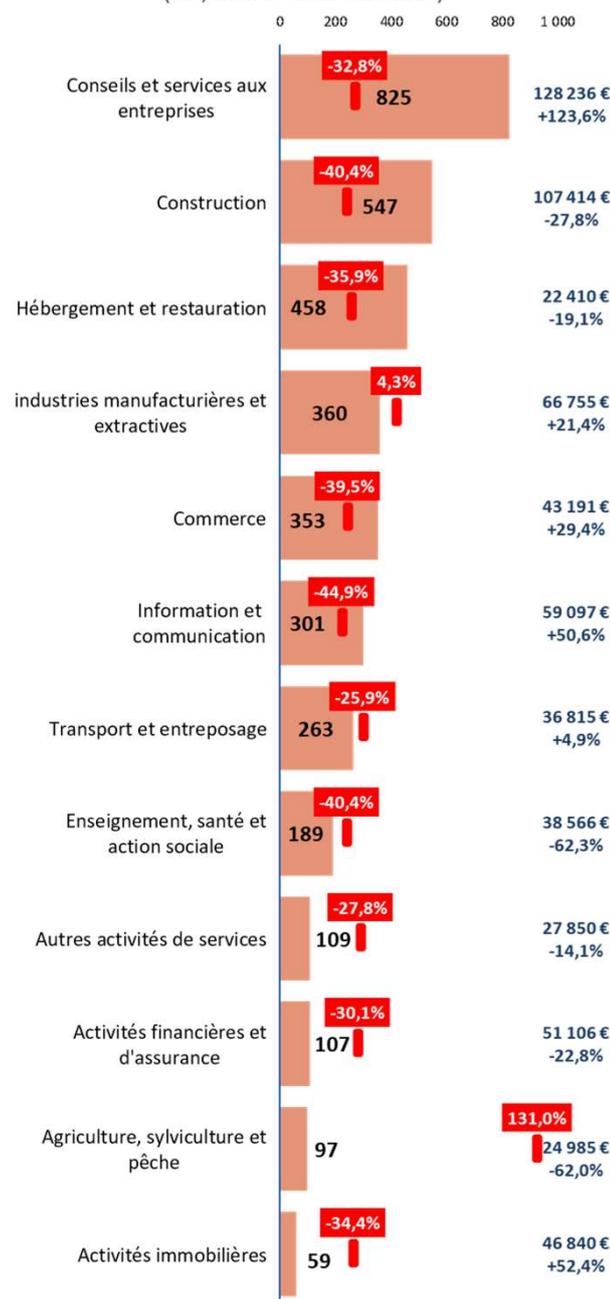
Évolutions régionales des 3 669 privilèges de la Sécurité Sociale⁽¹⁾



Évolutions régionales des montants⁽¹⁾



3 669 privilèges de la Sécurité Sociale entre Janvier et Mars 2025 (-32,6% à un an d'intervalle)



NC : Non Concerné. Il n'y a pas de données sur les deux années dans la base Infogreffe
 (1) évolution sur la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 par rapport à la même période en 2024
 Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace et Moselle
 Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2025 – traitements Xerfi Specific